



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [karine Beauregard](#)

Date de la demande: 2020-11-06 21:26:37

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1 - L'auteur du signalement doit être un élève de mon école, évaluer le signalement à savoir si je fais le protocole Sexto.

2- je fais la grille d'évaluation avec l'auteur, ensuite avec la victime et je reste toujours rassurante avec eux. Je détermine l'amorce, la nature, les intentions et l'étendues.

3- si il y a d'autres gens impliqué, je dois faire la grille avec eux aussi. Toujours seul à seul avec chacun d'eux.

4- je détermine si c'est un geste impulsif ou malveillant. Si c'est juger malveillant, nous ne parlons pas à l'instigateur et

contactons le service de police. Sinon, nous rencontrons l'instigateur et remplissons la grille. Si nous pensons qu'il y a des possessions de pornographie juvéniles, nous devons confisquer les appareils. Une fois l'intervention complété nous contactons le service de police.

En tous temps qui la personne ne veut collaborer, nous contactons le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que pour s'assurer d'une situation qui nous est reporté en lien avec du sextage, même si nous avons des doutes, il est important

de commencer le protocole Sexto et de remplir les grilles d'évaluations pour bien comprendre la situation et recueillir les bonnes informations pour nous éclairer et guider pour faire la suite des interventions. Je trouve qu'il est aussi important de garder ses rôles et que lorsque c'est dans les mains du service de police, de ne plus s'impliquer dans la situation. Il est important de toujours avoir en tête que le but est de préserver l'intégrité physique et psychologique des personnes concernées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve que l'étape avec l'instigateur est délicate, puisque c'est lui qui a commis la faute.

La saisie du cellulaire aussi n'est pas évident, car par expérience les adolescents ne veulent pas les remettre.

Je trouverais aussi délicate d'être obligé de nommer au service de police que je ne suis pas leur mandataire, je me sentirais comme si je ne voudrais pas les aider, mais je comprend l'importance de le faire.